

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-17-0807 du 24/11/2017

Arrêté du 18 août 2017

ARRETE PORTANT REINTEGRATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES
HORS CLASSE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte réintégration d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe.

Date d'application : 01/09/2017

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES
PUBLIQUES HORS CLASSE..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics

ARRÊTÉ

portant réintégration d'une inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 modifié du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 modifié du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 modifié du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

ARRÊTE :



Article premier : l'inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe dont le nom suit est affectée dans les conditions ci-après indiquées :

NOM	Prénom	N° DGFIP	Grade Date de prise de rang	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
BONNEFOI	VERONIQUE	852548	IDIV HC 3 01/01/2009	EN POSITION NORMALE D'ACTIVITÉ AUPRÈS DU SECRETARIAT GÉNÉRAL DES MINISTÈRES SOCIAUX	DRFiP d'Ile-de-France et du département de Paris	01/09/2017

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 18 AOÛT 2017
 POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
 L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH -1B,

CÉLINE CASTELEYN

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Bruno Parent	